



---

## 51<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme

Point 3 de l'ordre du jour

### **Dialogue interactif sur le rapport du HCDH sur la vie privée**

Genève, le 16 septembre 2022

Déclaration de la Suisse

---

Monsieur le Président,

La Suisse remercie le Haut-Commissariat pour son rapport sur certains évolutions et défis concernant le droit à la vie privée à l'ère numérique.

Les technologies numériques peuvent, indéniablement, apporter d'énormes avantages aux sociétés. Cependant, elles ont aussi accru la capacité des Etats et des acteurs non étatiques à entreprendre des activités susceptibles de violer les droits de l'homme, en particulier le droit à la vie privée.

La Suisse est très préoccupée par les nombreux exemples de telles violations que décrit le rapport. De plus, l'utilisation généralisée d'outils de piratage intrusifs, les restrictions au cryptage et la surveillance généralisée des espaces publics ne portent pas seulement atteinte au droit à la vie privée. Ils ont également des répercussions négatives sur la jouissance d'autres droits de l'homme, par exemple les droits aux libertés d'expression, de réunion pacifique et d'association.

Dans ce contexte, la Suisse appelle tous les Etats à respecter et protéger le droit à la vie privée de chaque individu, y compris dans des espaces publics, et à cesser d'utiliser les technologies numériques pour réprimer les opinions critiques et ceux qui les expriment.

**Monsieur le Président, comment assurer que les victimes de violations des droits de l'homme liées à l'utilisation de système de surveillance aient accès à des voies de recours efficaces ?**

Je vous remercie.